

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

Word et limrophe	3 mois, 22.00	6 mois, 40.00	1 an, 75.00
Autres départements	3 mois, 25.00	6 mois, 45.00	1 an, 80.00
Union postale: Paris	3 mois, 28.00	6 mois, 50.00	1 an, 85.00
Tarif D...	3 mois, 40.00	6 mois, 70.00	1 an, 120.00

REDACTION.....
ANNONCES.....

ROUBAIX 63 à 71, Grande-Rue, Tél. 84, 85, 86, 19.06 et 45.63.
TOULON 25, rue Carnot, Tél. 37.
LILLE 8, rue Faidherbe, Tél. 53951
PARIS 15, boulevard des Italiens, Tél. Louvre 09.49.
MOUScron 105, rue de la Station, Tél. 544.

CHEQUES
POSTAUX
87 LILLE

Les poissons charcutés

C'est, paraît-il, ce que l'on appelle le **saumon** au microscopie enregistreur. Que les poissons soient saumonés ou non, c'est toujours avec Le Tip qui remplace le beurre que les ménagères économisent les accommodent. D'un goût délicieux, une sauce inimitable. Le Tip convient aux mêmes usages que le beurre et coûte beaucoup moins cher. C'est un aliment parfait, sain et savoureux.

BILLET PARISIEN

Le débat sur la viticulture

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 19 JUIN. (Midi.)

Samedi, un important Conseil des ministres se tiendra au Palais de l'Élysée. Encore que les questions qui y seront abordées soient entourées d'un certain mystère, il n'est pas difficile d'imaginer qu'on y évoquera tout à tour les préoccupations du Gouvernement dans l'ordre intérieur et dans l'ordre extérieur.

A l'intérieur, la position du Cabinet, renforcée par le récent débat sur la politique générale, pourrait être menacée par l'affaire des viticulteurs si la discipline de la majorité ne parvenait pas à réfréner les impatiences des députés du Midi.

On sait que l'ordre du jour de la Chambre appelle le débat sur le nouveau statut de la vigne en France, modifiant profondément la loi de 1931.

Ce débat, qui va poser une très grave question de principe, opposera les intérêts des viticulteurs méridionaux aux intérêts de la collectivité. Plus encore, il dressera les viticulteurs de la métropole contre les viticulteurs algériens, risquant d'assombrir ces derniers à des producteurs étrangers contre lesquels il importe que nos compatriotes soient défendus par des mesures de protection. La France, qui a tout intérêt à donner à ses trois départements de l'Algérie l'impression qu'ils sont compris dans la communauté que constitue la métropole voudra-t-elle vraiment rompre avec toute sa politique coloniale et isoler économiquement l'un des plus productifs de nos territoires d'outre-mer?

La question de nos délégués mieux que les intérêts du consommateur sont un peu perdus de vue dans ce débat; lui aussi veut faire entendre sa voix et laisser jouer la concurrence dont il doit bénéficier.

Sans doute convient-il de ne pousser personne au désespoir. La situation de la viticulture méridionale est digne de la sollicitude des pouvoirs publics. Mais nos viticulteurs s'ils sont touchés par la crise comme tous les autres producteurs doivent avoir le sens de ne pas réclamer un traitement de faveur par rapport à d'autres Français et exiger un regain de bénéfices au détriment des viticulteurs algériens. Car nous instituerions alors un régime discriminatoire privant certains citoyens de leurs droits élémentaires tandis que d'autres jouiraient des faveurs du Parlement.

M. ALBERT SARRAUT défend à Londres la thèse française de la réorganisation internationale de la production

Londres, 19 juin. — A la séance de la Commission économique, M. Albert Sarraut a pris le premier la parole. Il a lu tout d'abord le texte de la proposition française qui fait ressortir la nécessité d'organiser la production et les marchés. Le ministre a complété alors par quelques commentaires l'augmentation développée dans le projet.

« J'insisterai, a-t-il dit, sur l'esprit de cette motion. C'est avec l'espoir de concorder et de coopérer tout d'abord et de collaboration tout d'après. Nous ne voulons pas nous isoler en pratiquant une politique d'égoïsme commercial ».

M. Sarraut a souligné ensuite que si la crise devait persister, la France serait peut-être la plus à même de la supporter grâce à l'appui de son empire colonial. Mais la France ne désire pas être isolée. Elle veut le retour de la prospérité économique internationale. Elle veut remettre en ordre la maison internationale, en réorganisant la production actuellement anarchique. Cette production apparaît aux yeux de la délégation française comme la cause capitale de la crise. C'est donc à cette cause que la Conférence devra s'attaquer tout d'abord.

« L'idée de protection, poursuit-il, écarte l'idée de sécurité devant un danger et ce danger est celui du désordre de la production dans le monde. C'est donc d'abord de ce côté qu'il faut porter tous nos efforts ».

M. Albert Sarraut a terminé en insistant sur la Conférence à accomplir l'œuvre d'organisation logique que lui propose le texte français.

Le mariage du prince des Asturies sera célébré mercredi



LE PRINCE ET SA FIANCÉE (Photo Kevraton.)

Berne, 19 juin. — Le mariage du prince des Asturies avec Mlle San Pedro sera célébré à Lausanne, mercredi. Le mariage civil aura lieu le matin et la bénédiction nuptiale l'après-midi.

DEUX ÉPAVES HUMAINES DANS LA LYS

Le cadavre d'un comptable de Lille est retrouvé dans la Lys à Bas-Warneton (Belgique)

Deux mouchoirs ligotaient les pieds et les mains du noyé, qui se serait cependant suicidé

A quelques mètres de l'endroit où le corps fut découvert gisait entre deux pierres, à fleur d'eau, la tête décapitée d'une vieille femme

Trop souvent la Lys a été le témoin de noyades volontaires et une fois de plus, hier lundi a été repêché dans ses eaux un cadavre, celui d'un comptable de Lille, originaire de Comines M. Louis Six, âgé de 39 ans, dont nous avons signalé la disparition il y a quelques jours.

Bien que le corps du malheureux fut découvert dans la Lys, à Bas-Warneton (Belgique), pieds et poings liés, les enquêteurs ont pu établir que Louis Six se serait suicidé en se jetant à l'eau.

Enfin, fait étrange, par un concours de circonstances véritablement insolites, on a trouvé par hasard à quelques mètres de l'endroit où fut repêché le noyé, une tête humaine, vraisemblablement celle d'une vieille femme, fichée entre deux pierres de la berge et déposée par le recul des eaux qui ont haussé de cinquante centimètres au cours de la nuit de lundi.

Si le mystère qui enveloppait la mort du comptable lillois est maintenant éclairci — quant aux circonstances du suicide présumé, elles de-

UNE JEUNE FILLE DÉCOUVRE LE CADAVRE DU COMPTABLE

Lundi matin, à 7 h., une jeune ouvrière, M^{lle} Hoevenagel, se rendant à son travail se dirigeant vers le pont de Warneton en suivant le chemin qui longe la berge de la Lys, quand elle aperçut tout à coup, posée sur la péniche « Octave », amarrée à une borne du halage un corps qui flottait au fil de l'eau. Effrayée, elle fit demi-tour et tout d'une traite s'en vint conter sa découverte au garde champêtre du village, M. De Wit. Ce dernier, après avoir averti la brigade de gendarmerie de Comines, se rendit près de la péniche, et aidé du marinier amena sur la berge le corps à demi-échoyé sur un barrage naturel d'herbes et de roseaux. Le commandant de la brigade, M. Desauv, et son adjoint, le maréchal-des-logis Vierstraete partagèrent sur les lieux, l'étonnement du garde champêtre et du marinier: en effet le noyé avait un chapeau enfoncé jusqu'aux yeux et il avait les pieds et les mains liés

à sa bicyclette à son travail, se serait donc, d'après ces constatations, jeté à l'eau après avoir dressé une mise en scène qui devait faire croire au crime.

Quant à la bicyclette, elle est demeurée introuvable. Sans doute, elle n'est-elle pas charriée par les eaux rapides de la Lys.

Les causes de la funeste détermination qu'aurait prise M. Louis Six demeurent inexplicables, pour tous ceux qui le connaissent. Il était père de deux enfants de 12 ans et de 4 ans et demi et il les chérissait ainsi que sa femme. Il n'a commis, jusqu'à plus ample examen, aucune infirmité et de plus il n'avait à montrer que des fonds peu importants. C'était un travailleur modeste, qui était arrivé à la force du poignet à une petite situation — il était charbonnier avant la guerre — très estimé de ses patrons et ayant de plus mérité sept citations sur le champ de bataille avec médaille militaire et croix de guerre.

Le séjour que fit le comptable en Algérie pendant son service militaire n'a certainement pas rendu sujet



EN HAUT: Les membres du Parquet belge. — EN BAS: L'endroit où fut retiré le corps de M. Six. — EN MÉDAILLONS: M^{lle} Hoevenagel qui aperçut le corps de M. Six; le frère de ce dernier. (Ph. J. de R.)

Quarante-neuf pays ont adhéré à la trêve douanière

Au cours de la séance, M. Colijn, président de la Commission économique, annonce qu'il a été acté que quarante-neuf pays, dont le commerce total représente 85 % du commerce mondial, ont adhéré à la trêve douanière.

M. Litvinoff a demandé à l'Assemblée de prolonger la trêve douanière et de passer à la discussion des projets présentés par les Etats-Unis, la Belgique et la Russie, relatifs à cette proposition. Cette motion sera soumise au sous-comité qui sera chargé de discuter les problèmes relatifs à l'ordre du jour de la Commission.

M. Posse, délégué allemand, s'associe volontiers à la thèse contenue dans la proposition française, selon laquelle les conditions de production doivent être à la base de la discussion actuelle.

M. Ruciman, délégué anglais, se déclare disposé à collaborer à tous les plans et projets qui pourront être présentés par les autres délégations, à la condition, toutefois, que ceux-ci aient l'adhésion d'un grand nombre de producteurs et qu'ils sauvegardent l'intérêt des consommateurs.

Le délégué de la Turquie propose à la Conférence de procéder à l'étude des origines de la crise, il reconnaît que l'organisation de la production et de la consommation permettrait d'arriver à un résultat intéressant.

M. Georges Bonnet a conféré avec MM. Cox et Jung

Londres, 19 juin. — M. Georges Bonnet a quitté ce matin, à 10 h. 15, le siège de la délégation française pour se rendre au Musée géologique où il doit conférer avec M. Cox, délégué américain, et M. Jung, délégué suisse, avant la réunion des Commissions monétaire et économique qui se réunissent à 11 h.

Avant 9 h. 30, le ministre des Finances avait réuni les délégués français et examiné avec eux la situation telle qu'elle se présente au début de cette deuxième séance des travaux de la Conférence mondiale.

M. Manceron serait rappelé de Tunisie

L'Echo de Paris écrit savoir que M. Manceron, résident général en Tunisie, va être rappelé et qu'il serait remplacé par M. Pevrillon, secrétaire général du Gouvernement de l'Algérie.

Au cabinet du ministre des Affaires étrangères, on déclare tout ignorer de cette information.

Des gardes côtiers russes tirent sur une barque de pêche montée par trois Japonais qui sont tués

Tokio, 19 juin. — Les autorités japonaises viennent d'adresser au Gouvernement soviétique une énergique protestation motivée par l'incident suivant: Le bateau de pêche japonais Fumi Maru, qui avait posé ses filets au large de la côte du Kamichatka, près du cap Olga, ainsi qu'il était autorisé à le faire, en vertu du traité russo-japonais concernant les pêcheries, fut pris par un tempête. Les moteurs du Fumi Maru ne pouvant fonctionner normalement, il dut chercher abri près du cap Olga. A 13 h. 30, dans l'après-midi du 15, trois des pêcheurs du Fumi Maru qui se dirigeaient vers la côte et essayaient de faire provision d'eau potable furent attaqués par des Russes qui, en outre, étaient des gardes côtiers. Plusieurs coups de feu atteignirent le coque du Fumi Maru, mais le reste de l'équipage parvint à manœuvrer le navire et le mettre hors de portée des assaillants. Leurs compagnons, qui se trouvaient dans le croquet de ravitaillement, ne purent être secourus et furent tués. Aussitôt informé de ce qui s'était passé, le contre-torpilleur japonais Tachibana se rendit en toute hâte sur les lieux. Il retrouva, à un mille environ au nord-est du cap Olga, le canot du Fumi Maru dont la coque avait été percée par plus d'une trentaine de balles et à l'intérieur, les corps des trois victimes qu'il recueillit à son bord. Ceux-ci portaient de nombreuses blessures.

Les 24 heures du Mans



Le pilote Nicolas de Roumanie a pris part, faisant équipe avec Callaneo.

ROCAMBOLE N'EST PAS MORT...



OLIVIA LA TERRIBLE ADVERSAIRE DE LORD PALMURE

Rocambole n'est pas mort. Il revit dans son petit fils, lord Palmure, le justicier, avec qui sont déjà familiarisés nos lecteurs.

Et lord Palmure, avec ses amis dévoués, avec le fameux Mastigis et les autres, est prêt à reprendre la lutte contre la criminelle Olivia, démon d'orgueil qui n'a pas voulu de la paix et du pardon que lui offrait le petit-fils de Rocambole.

FREDERIC VALADE

fait dans notre prochain feuilleton

Les larmes de Rocambole

le récit extraordinaire et dramatique de cette nouvelle phase de l'épopée qu'il a créée.

LE PROJET DE TRÈVE MONÉTAIRE

Londres, 19 juin. — Les gouvernements des bananes, les experts des trésoreries, les chefs des délégations ont repris ce matin leur travail et vont remettre en chantier le projet de trêve monétaire.

Les objections du président Roosevelt portent beaucoup moins contre l'idée et l'opportunité de la trêve que contre certaines des modalités du projet.

Il les trouve, paraît-il, trop rigides, et peut-être désire-t-il que l'écart entre le taux du dollar et celui de la livre, dans la stabilisation préparatoire, fût plus élastique. Il voudrait également avoir des explications et des assurances sur certains points.

Il ne semble pas qu'il soit impossible de lui donner satisfaction et on espère même y parvenir assez rapidement. On peut toujours, dit le gouverneur Moret, aboutir à un accord technique. La technique est infinie et se prête à toutes les conciliations. Mais ce qu'il ne diminue pas, note M. Stéphanos Lausanne, dans la Matin, c'est qu'il y a un petit quelque chose qui a été atteint aujourd'hui: ce petit quelque chose est la confiance. La confiance des délégations les unes dans les autres, la confiance du public dans l'autorité des délégations.

Le socialisme divisé

La section socialiste de Toulon approuve la thèse de M. Renaudel

Toulon-sur-Mer, 19 juin. — Devant la section socialiste de Toulon, M. Pierre Renaudel a défendu les résolutions de la Vie socialiste opposées aux résolutions élaborées par M. Marceau Pivert et les représentants des fractions dites de gauche du parti socialiste, sur les questions suivantes: conquête du pouvoir, lutte contre la guerre, unité des organisations ouvrières et socialistes.

M. Pierre Renaudel a soutenu que dans les pays de démocratie, le socialisme n'avait aucun intérêt à substituer à la conquête du pouvoir par le suffrage universel et l'acquisition de la majorité, une conquête par la révolution violente et les méthodes illégales.

M. Renaudel a, d'autre part, souligné que si le parti socialiste devait s'organiser énergiquement contre la guerre, il ne pouvait cependant proposer à la nation une conception se désintéressant de la défense nationale et aboutissant à ne pas se préoccuper de la définition de l'agresseur pour déterminer le devoir du prolétariat en cas de guerre.

Enfin, l'orateur a indiqué que l'unité organique de la classe ouvrière sur le terrain politique ne pourrait se faire que si l'unité syndicale était déjà réalisée par la suppression, ou plutôt par la fusion des deux internationales, syndicales existantes.

D'autre part, il a déclaré que l'Internationale communiste n'avait pas répondu aux offres de conversations loyales faites par l'Internationale ouvrière socialiste.

M. Renaudel a ajouté que, selon lui, aucune tentative sincère d'unification des forces pro-ariennes ne pouvait réussir tant que les pourparlers n'auraient pas été entamés et que les groupes devaient s'interdire toute action séparée ou prématurée.

La section, par 55 voix contre 22 et 19 à une motion extrême, a approuvé la thèse de M. Renaudel.

LES INCIDENTS DE BRAY-SUR-SOMME

Les manifestants arrêtés seront jugés jeudi

Après avoir passé la nuit dans une salle du tribunal de Péronne, les cinq manifestants arrêtés dimanche à la ferme de Bronfay, située près de Bray-sur-Somme, ont comparu devant le tribunal qui a ordonné leur mise sous mandat de dépôt. Ils ont été conduits en automobile à la prison cellulaire d'Amiens. Ils y resteront jusqu'à jeudi en attendant d'être jugés ce jour-là, le chemin de Péronne, pour y être jugés en flagrant délit par le tribunal correctionnel.

Ces cinq inculpés sont MM. D'Halluin du Dorgère, âgé de 36 ans, directeur du Progrès Agricole de l'Ouest à Rannes, inculpé d'entraves aux encheres et de coups à un enchérisseur; Pierre Dahies, âgé de 22 ans, étudiant agricole à Blerzy, inculpé d'entraves à un lieutenant de gardes mobiles; Paul Rollin, âgé de 21 ans, cultivateur à Cinchy (Somme), inculpé de port d'arme prohibée et de jet de bouteille sur les gendarmes; Maurice Foissey, âgé de 39 ans, agriculteur à Guichard, inculpé d'entraves aux encheres et de coups à un enchérisseur; Henri-Louis Lorrain, agriculteur à Rora, âgé de 21 ans, inculpé de rébellion et de violence sur les gendarmes.

Le Parquet de Péronne a relâché trois manifestants, les époux Clae et M. Moyes, d'Amiens, qui seraient étra hors de cause. L'état de M. Sautou, maréchal-ferrant à Frenoy, gravement blessé à la tête, n'est beaucoup guéri aujourd'hui.



M. Louis Six, dont le corps a été retiré de la Lys.

concernant aux inculpés de cette affaire, voir l'éditorial de mardi matin.

SUICIDE INEXPLICABLE

Les deux beaux-frères du malheureux et son frère, M. Désiré Six, qui habitent au Vieil-Dieu, à Comines, et l'ont vu pour la dernière fois le 14 l'entée, ne peuvent expliquer le suicide présumé du malheureux. Car, le doute ne paraît pas possible, le malheureux comptable se serait suicidé ainsi que les médecins légistes belges et français l'ont établi l'après-midi. Ils sont arrivés à cette conclusion après l'examen des mains du noyé qui pouvaient tout au plus faire effort pour nouer lui-même un mouchoir autour de ses poignets ainsi qu'autour des pieds et de plus, l'autopsie a révélé qu'il a succombé par immersion.

Aucune trace de coups sur le corps ou la tête. M. Louis Six n'aurait donc pas été victime d'un crime.

DEUX HEURES PLUS TARD, UNE NOUVELLE DÉCOUVERTE MACABRE: UNE TÊTE HUMAINE

Mais il était écrit que si d'un côté le voile du mystère se levait sur l'identité et la fin du noyé découvert près de la péniche, il allait s'abaisser de nouveau après l'étrange découverte que fit le maréchal-des-logis Vierstraete. Ce dernier se trouvait avec le marinier et son chef près de l'endroit d'où venait de remonter le corps de M. Louis Six et procédait à un examen plus approfondi des lieux quand, tout à coup, il ne put se retenir de pousser une exclamation de surprise et d'horreur: une tête humaine grimaçante, tel un masson de pierre, gisait entre deux pierres de la berge, déposée là par le retrait des eaux qui, à la suite des dernières pluies, avaient considérablement crû. Les assistants reculérent d'épouvante: la calotte cranienne était enlevée, la tête avait été partiellement tranchée. L'occiput